

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 089-218903532-20260511-2026 05 32-DE



Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Qui ont voté : 11

Date de la convocation : 06/05/2026

Date d'affichage : 06/05/2026

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yann LOISEAU, Maire.

Étaient présents : Mrs Yann LOISEAU, Gabriel PINHEIRO, Michel TROCHET, Laurent VALETTE,

Mmes Karine JUBERT MILLIERE, Catherine PICHON, Aurélie ALASKA,
Laurence BRETON, Véronique VIGÉ

Étaient absents excusés : Mrs CHAMBAUD Stéphane (pouvoir à Mme Karine JUBERT MILLIERE), M. RATIVEAU Mickael

Nomination du secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme M. Gabriel PINHEIRO pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il accepte..

Objet : TARIFS SALLE POLYVALENTE

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixent les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente comme suit :

DE NOVEMBRE A MARS / D'AVRIL A OCTOBRE

Habitants de la commune

- Location (week-end) : 230 € 200 €

- Location (journée) : 115 € 100 €

- Location (demi-journée) : 60 € 50 €

Habitants extérieurs à la commune -

Location (week-end) : 330 € 300 €

- Location (journée) : 165 € 150 €

- Location (demi-journée) : 85 € 75 €

Associations extérieures à la commune / Entreprises

- Location occasionnelle à la journée : 130 € 100 €

- Location occasionnelle (week-end) : 300 € -+ 250 €

Goûters d'anniversaire des enfants de moins de 12 ans
- Mercredi de 14h00 à 18h00 : 45 € 30 €

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 089-218903532-20260511-2026 05 32-DE



Conditions relatives à la propreté et au tri

La salle doit être nettoyée et le tri sélectif effectué. En cas de non-respect, une participation financière sera demandée :

Ménage : 150 €

Tri sélectif : 100 €

CAUTION 500 € chèque à l'ordre du trésor public

Gratuité pour cérémonies

- 1) Lorsqu'un mariage ou un baptême a été célébré à la mairie de Saint-Martin-d'Ordon, la mise à disposition de la salle polyvalente est accordée gratuitement à l'organisateur de la réception directement liée à cette cérémonie.
- 2) La mise à disposition de la salle polyvalente est accordée gratuitement pour l'organisation d'un repas ou d'un rassemblement directement lié au décès d'un habitant domicilié dans la commune de Saint-Martin-d'Ordon.
- 3) La gratuité s'applique uniquement à la réservation correspondant à la réception directement liée à la cérémonie (date unique). Toute autre réservation (répétition, soirée supplémentaire, location par un tiers ou location distincte) fera l'objet d'une tarification selon le barème en vigueur.
- 4) La gratuité est accordée aux associations du territoire de la commune
L'association bénéficiaire s'engage à respecter strictement les conditions d'utilisation de la salle (propreté, tri sélectif, inventaire, respect des horaires). En cas de défaut de nettoyage ou de tri, les participations financières prévues seront appliquées.
- 5) La gratuité ne dispense pas la signature d'une convention entre les deux parties, du dépôt d'une caution et d'une attestation d'assurance responsabilité civile, selon les règles en vigueur communales.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
Yann LOISEAU



